

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 25 Avril (25/04/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), M. Abdelkader SELAM (représenté par Mme FANFELLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie CASTRO, **Adjoint,**

Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. VALLES est nommé secrétaire de séance.

03- 25 Avril 2013

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2013

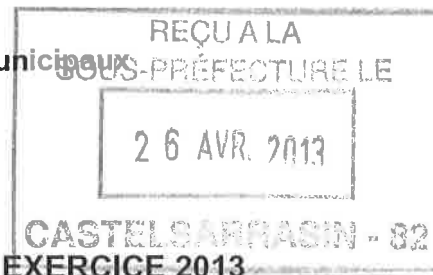
Rapporteur : Monsieur GUILLAMAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2013 approuvant le Budget Primitif 2013,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires pour notamment retracer la correction de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012,



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes GALHO, NICODEME, ROLLET ; MM.
BENECH, GAUTHIER, ROQUEFORT),

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget primitif 2013 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Réelles :	- 35 305.70 €	Réelles :	- 35 305.70 €
Ordre :	2 204.00 €	Ordre :	2 204.00 €
TOTAL :	- 33 101.70 €	TOTAL :	- 33 101.70 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Réelles :	35 305.70 €	Réelles :	35 305.70 €
Ordre :	2 204.00 €	Ordre :	2 204.00 €
TOTAL :	37 509.70 €	TOTAL :	37 509.70 €

TOTAL GENERAL : 4 408.00 €	TOTAL GENERAL : 4 408.00 €
-----------------------------------	-----------------------------------

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à M. le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

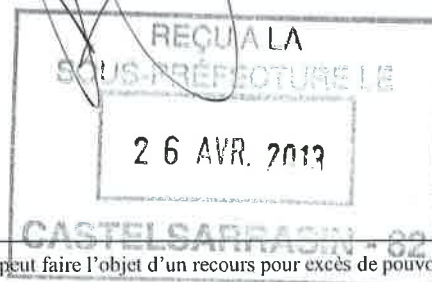
Pour copie conforme

Moissac le 26 avril 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :